

## ARRÊTÉ N° 2023\_368

### AUTORISANT LA FERMETURE DE LA MICRO-CRÈCHE PRIVÉE "LA CITÉ DES ENFANTS", SISE 20 RUE AMPÈRE, 93200 SAINT-DENIS

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le Code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La cité des enfants », société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu le courrier de la société « People & Baby » du 19 juin 2023 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Le président de la société « People and Baby », dont le siège social est situé 9 avenue Hoche, 75008 Paris, est autorisé à fermer la micro-crèche privée « La cité des enfants », sise 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis.

**ARTICLE 2.** - L'arrêté du président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 est abrogé.

**ARTICLE 3.** - La date effective de fermeture est le 31 août 2023.

**ARTICLE 4.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 5.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le